



Droit de garde d'enfant après divorce

Par **Rodrigo**, le 11/03/2008 à 11:21

Bonjour,

J'aimerais savoir si en cas de divorce, l'avis d'un enfant mineur est pris en compte quand il fait savoir au juge qu'il veut vivre avec son père et non pas être sous la garde de sa mère. Je vous remercie de votre réponse.

Par **kakousa**, le 11/03/2008 à 21:32

bonjour, les enfants peuvent demandé à voir le juge à partir de 12 ans et l pourras choisir.

Par **Rodrigo**, le 11/03/2008 à 22:27

Merci de l'information que vous me donnez à ma question.